



CHARTRE MULTIMÉDIA DE LA MÉDIATHÈQUE LÉON-ALÈGRE

Délibération du Conseil municipal n° 120/2011 du 26/11/2011

L'Espace Multimédia a pour objectif de fournir au public les ressources et les outils liés aux technologies de l'information et de la communication : accès Internet, bureautique... Il renforce l'offre documentaire de la Médiathèque et s'inscrit ainsi dans **les missions de service public souhaitées par la ville**. La charte multimédia complète le règlement général.

ACCUEIL

Ce lieu est ouvert à tout public, de manière individuelle ou en groupe encadré. L'équipe du secteur multimédia se tient à disposition des usagers pour les aider, les conseiller, les orienter dans leurs recherches.

Des actions d'initiation à la recherche documentaire pourront être proposées par les animateurs. En cas d'absence du personnel d'encadrement ou de dysfonctionnement technique, l'espace multimédia pourra être momentanément fermé au public.

Conditions d'accès

L'accès à l'espace multimédia est gratuit pour les adhérents à la Médiathèque. La carte présentée est strictement personnelle et ne peut être prêtée à un tiers. Les personnes qui ne sont pas abonnées doivent s'acquitter d'une redevance horaire dont le montant est fixé par le Conseil municipal. Les abonnés doivent présenter leur carte à l'accueil de l'espace multimédia. Cette démarche vaut acceptation du règlement.

Accès des mineurs

La consultation d'Internet est autorisée sous la surveillance des animateurs. Son usage est une activité placée sous la responsabilité des parents, tuteurs ou adultes référents (enseignant, éducateur, animateur, ...) et soumis à une autorisation parentale pour les jeunes de moins de **18 ans**. Si l'enfant a moins de 6 ans, il devra être accompagné dans sa consultation par une personne majeure.

Modalités de consultation et de réservation

La demande de consultation se fait au poste d'accueil de l'espace multimédia, sur place ou par téléphone et est inscrite sur le planning de réservation.

La durée de consultation est limitée à une heure par personne et par jour dans la limite des places disponibles. Toutefois, si l'un des postes multimédia n'est pas occupé, les animateurs pourront l'attribuer aux personnes présentes.

Toute réservation doit être honorée. En cas d'empêchement, veuillez prévenir le service de votre défection.

Tout poste libre 15 min après l'heure du rendez-vous sera remis à la disposition du public.

L'accès est limité à 2 personnes par ordinateur. Pour la tranquillité de la section, aucune personne ne sera admise debout derrière les postes.

Législation

Les utilisateurs de l'espace multimédia doivent respecter les lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale, législation sur la protection des mineurs...).

N'est pas admise la consultation des sites contraires aux missions d'une bibliothèque de service public, notamment ceux faisant l'apologie de la violence et de la pornographie, de discriminations ou de pratiques illégales.

Selon la législation, la médiathèque a un droit de regard sur l'activité des utilisateurs et peut suspendre la consultation en cas de non-respect de la présente charte.

Fiabilité et confidentialité

L'utilisateur est informé que la confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assurée, la navigation libre s'effectue sous son entière responsabilité.

Sécurité et respect du matériel

Seul le personnel est habilité à allumer et éteindre les ordinateurs. L'utilisateur s'engage à respecter le matériel informatique. Il est demandé de signaler toute anomalie survenue pendant l'utilisation du poste et de faire appel immédiatement à un responsable en cas d'incident technique.

Editions et impressions

L'édition de pages Web est possible mais doit être réservée à un usage strictement privé.

Les impressions sont sous le contrôle du personnel qui gère les sorties de l'imprimante, au même tarif que les photocopies. Les tarifications sont définies chaque année par délibération du Conseil municipal.

Usages non autorisés

- les achats et les commandes en ligne
- le téléchargement de programmes, logiciels et d'œuvres protégés par droits d'auteur
- la modification de la configuration des postes à disposition

Au regard de l'évolution de l'informatique documentaire, des pratiques du public et des décisions des autorités de tutelle, le présent règlement est susceptible d'évoluer. La Médiathèque tiendra informés les usagers de ces mises à jour.

Le Maire,



Jean Christian REY